

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du NORD**

Arrondissement de VALENCIENNES - Canton de SAINT-AMAND-LES-EAUX

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 18 avril 2024

Le Conseil Municipal de RAISMES s'est réuni en Mairie, sur convocation régulière en date du 11 avril 2024 au salon d'honneur de l'hôtel de ville et sous la Présidence d' Aymeric ROBIN, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33	Présent(s) : Aymeric Robin, Sylvia Potier, Patrick Trifi, André Kaczor, Nadine Cochy, Eric Warmoes, Karine Lippert, Jean-Paul Mottier, Annette Bramme, Lætitia Millecamp, André Couplet, Marie-Josée Paillousse, Jeanne Barbieux, Patrick Evrard, Jean-Marc Looten, Eric Monchicourt, Jérôme Ibanez, Marie-Louise Nassar, Eric Tounsi, Carine Florent, Émeline Kessler, Véronique Hubert, et Maklouf Bouaoud, Hayette Ait Kaddour, Jean-Claude Priez	
Présents 25 / 33 Pouvoirs : 06 / 33		
Votants 31 / 33		
Secrétaire de séance Véronique Hubert	Absent (es) excusé (es) ayant donné pouvoir à : Jocelyne Dusautois à André Kaczor, Jean-Paul Birembaut à Patrick Evrard, Agathe Mahmoudi à Annette Bramme, David Belurier à Véronique Hubert, Florian Renard à Eric Warmoes, Mélissa Boucher à Sylvia Potier	
	Absent (es) excusés (es) : Eddy Zdziech, Philippe Lambert	Absent (es) :
DELIBERATION 2024.04.13	Affectation du résultat	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction M57 applicable aux communes

Considérant l'instruction comptable M57 qui prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Vu la commission finances du 27 mars 2024

Sur proposition de Monsieur le Maire,

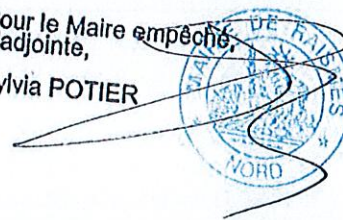
LE CONSEIL MUNICIPAL, avec appui de pièce ci-jointe une reprise des résultats, après en avoir délibéré, à 29 voix pour et 02 abstentions,

VALIDE l'affectation suivante

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,
Le Maire
Aymeric ROBIN

Pour le Maire empêché,
L'adjointe,
Sylvia POTIER



Vu l'instruction M57

Vu les Budgets de l'exercice 2023 approuvés

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023

Considérant

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

		RESULTAT CA 2022	Exercice 2023	RESULTAT COMPTABLE CUMULE	RESTES A REALISER 2023	Reprise caisse des écoles	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
INVESTISSEMENT							
	Dépenses		8 877 552,43 €		958 450,00 €		
	Recettes		4 663 031,83 €		3553 972,00 €		
	RESULTAT	2 534 184,92 €	-4 214 520,60 €	-1 680 335,68 €	2595 522,00 €		
	RESULTAT du comptable			-1 680 335,68 €	2595 522,00 €	20 300,14 €	935 486,46

FONCTIONNEMENT							
	Dépenses		16 766 321,05 €				
	Recettes		19 087 958,01 €				
	RESULTAT	4 153 499,94 €	2 321 636,96 €	6 475 136,90 €			
	Résultat du comptable	4 153 499,94 €	2 321 636,96 €	6 475 136,90 €		48 161,00 €	6 523 297,90

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE A AFFECTER AU 2023		6 523 297,90
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0,00
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		6 523 297,90
Total affecté au c/ 1068 :		
Déficit à reporter (ligne 002)		
Excédent à reporter (ligne 002)		6 523 297,90
CREDITS BUDGETAIRES A INSCRIRE	DEPENSES	RECETTES
COMPTE 001	1 680 335,68 €	
COMPTE 1068		0,00
COMPTE 002		6 523 297,90

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits, et ont signés les membres présents.

Restes à réaliser

Dépenses	958 449,61
Recettes	3 553 972,00